

Édition des cahiers de doléances/cahiers citoyens 2018-2019 pour la Charente-Maritime

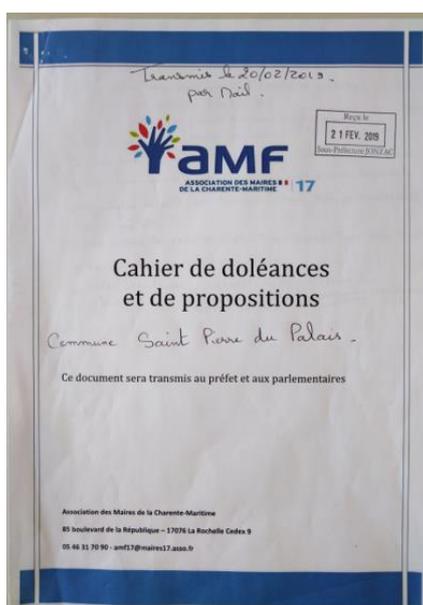
par Marie-Anne Chabin, 2024

# Saint-Pierre-du-Palais

code INSEE : 17386

360 habitants

Communauté de communes : Haute Saintonge



Original aux Archives départementales de Charente-Maritime (4275W365) ; copie numérique aux Archives nationales.

Forme : 13 feuilles agrafées en haut à gauche.

Couverture AMF couleur.

Titre : Cahier de doléances et de propositions.

Transmis par mail le 20/02/2019.

4 contributions.

Pour en savoir plus : <https://www.marieannechabin.fr/cahiers-de-doleances-2018-2019/>

→ Imposer des Maximums d'écart de salaires, privé ou public. (de 1 à 20)  
→ Lutter contre les paradis fiscaux : Efficacement  
→ Lutter contre La Fraude fiscale : "  
→ encadrer les lobby : énergie, Agriculture, déchets etc...  
→ Expliquer que l'agriculture "bio" peut nourrir L'humanité.

E. Macron a été élu directement au sommet de la pyramide sans franchir les degrés qui forment un homme politique. Sans doute gisé par son exceptionnelle réussite le Président de la République prononce avec arrogance des paroles qui sont de vraies insultes adressées à la "France d'en bas". Les problèmes et le mécontentement des Français sont antérieurs à 2017 mais la politique du Président et sa personnalité ont provoqué l'explosion.

Il y a une France d'en bas qui n'a pas eu le droit de siffler jaune, qui repousse la violence hebdomadaire. Cette France là qui a des difficultés respectera la démocratie, elle montrera son mécontentement grâce à son bulletin de vote.

#### Règles appliquées pour l'édition des contributions

Les contributions ont été numérotées de 1 à N. La forme (manuscrite ou dactylographiée) est indiquée, ainsi que le nombre de lignes sur le cahier original et le nombre de mots de la contribution. Il est précisé, quand l'information existe, si l'auteur est une femme, un homme ou un couple.

Les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone ne sont pas transcrits, en référence au Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD). En revanche, les données relatives à l'âge et à la profession sont reprises quand elles existent. Si la contribution est datée, la date est indiquée. Si la contribution est signée, cela est indiqué également.

Afin de faciliter la lecture des contributions, l'orthographe a été corrigée mais la syntaxe a été respectée. L'usage des majuscules et de la ponctuation a été uniformisé. Le cas échéant, quelques ajouts ou commentaires apparaissent en italique entre [ ].

**1. Manuscrit, 10 lignes, 83 mots (homme)**

- Imposer des maximums d'écart de salaires privé ou public (de 1 à 20).
- Lutter contre les paradis fiscaux, efficacement.
- Lutter contre la fraude fiscale.
- Encadrer les lobbys : énergie, agriculture, déchets, etc.
- Expliquer que l'agriculture "bio" peut nourrir la planète.
- Augmenter le coût des transports hors Europe : marchandise, tourisme, etc.
- Favoriser les enquêtes d'utilité publique : type Élise Lucet.
- Taxer plus les œuvres d'art.
- Voter des lois qui aident la répartition des richesses.

[Nom Prénom, Signature] Le 21 janvier 2019

**2. Manuscrit (8 pages sans marge), 195 lignes, 1589 mots (femme)**

Le 20/02/2019

Le président de la République a été démocratiquement élu au suffrage universel. Il est légitime malgré une faible performance au premier tour due à la multitude des candidatures. Le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle en a fait incontestablement le président de la Nation... de toute la Nation. Les Français dressent cependant un constat : le président semble se soucier uniquement d'une frange privilégiée de la population. Peut-être est-ce dû à sa formation, à son origine : cet homme, brillant, très intelligent est en fait un financier qui n'a jamais été un élu de base, ce qui lui aurait permis de rencontrer la population, de découvrir les problèmes quotidiens des Français.

E. Macron a été élu directement au sommet de la pyramide sans franchir les degrés qui forment un homme politique. Sans doute grisé par son exceptionnelle réussite, le président de la République prononce avec arrogance des paroles qui sont de vraies insultes adressées à la « France d'en bas ». Les problèmes et le mécontentement des Français sont antérieurs à 2017 mais la politique du président et sa personnalité ont provoqué l'explosion.

Quant à l'entourage ! Les membres de la haute fonction publique n'ont aucune idée de la vie que mène la « France d'en bas », une France d'en bas outragée qui n'en peut plus.

Les Français veulent être consultés plus souvent, mais attention aux illusions. Au XXI<sup>e</sup> siècle, on ne réunit pas l'Éclésiasticon sur la colline de la Pnyx et des élections à répétition provoqueraient l'absentéisme. Cependant le président de la République devait avoir recours plus souvent à l'article 11 de la Constitution, avec un risque, la colère légitime des Français pourrait transformer un référendum en plébiscite. Après un référendum, la volonté du peuple doit être respectée : ex. : refus de la constitution européenne mais traité de Lisbonne.

Comment justifier les privilèges des anciens présidents de la République (secrétariat, voiture...). Il serait judicieux d'y mettre fin.

Le général de Gaulle avait prévu la présence des anciens présidents de la République au Conseil constitutionnel pour offrir une compensation à René Coty dont le mandat était écourté par la création de la V<sup>e</sup> République. Est-ce justifié aujourd'hui ? Non.

Le régime représentatif est le seul valable. Mais le pouvoir législatif ne nécessite pas autant de députés, de sénateurs. Il faut impérativement réduire leur nombre et le nombre des mandats sans attendre 2032. Députés et sénateurs sont les élus de la Nation et des collectivités territoriales de la

République. Ils doivent penser à la Nation et non à leur carrière. Non au retour du cumul des mandats.

Quelle est l'utilité réelle du Conseil économique et social ? Il coûte cher au budget de l'État. Députés et sénateurs se penchent sur les mêmes dossiers, font les mêmes enquêtes, produisent également des rapports. Il s'agit donc d'un doublon onéreux.

La devise de la République est : Liberté, Égalité, Fraternité. Cette égalité est sans cesse bafouée.

Les retraités ont, durant leur vie active, payé des impôts et même la vignette automobile créée soi-disant pour les personnes âgées, jusqu'à sa suppression. Or les retraités sont la cible de l'actuel pouvoir exécutif.

– Pensions bloquées (ou augmentation misérable : 0,3 %) ; il faut indexer les pensions sur l'augmentation du coût de la vie.

– La CSG : création de 2 catégories de retraités : nouvelle inégalité dans l'inégalité ; fin de l'augmentation de la CSG pour tous les retraités.

Égalité : la taxe d'habitation doit subsister pour tous les Français ou être supprimée pour toutes les résidences principales.

Il faut cesser de casser la classe moyenne : les Français ayant un revenu par tête de 2000 à 3000 € n'appartiennent pas à la catégorie la plus riche de la population mais ils sont sans cesse ponctionnés. Ce sont les très riches qu'il faut taxer, Français ou étrangers (Google).

Il y a des salaires trop faibles et des loyers trop élevés : il faut revaloriser les bas salaires et bloquer l'augmentation abusive des loyers. Les salaires des grands patrons sont indécents. Ce sont certes les grands capitaines de notre économie, ils ont d'énormes responsabilités mais leur rémunération est scandaleuse. Il faut réduire l'écart entre salaire moyen et très très haut salaire.

La fracture numérique touche les catégories les plus défavorisées de la population (retraités ou actifs). Une partie de la population ne maîtrise pas Internet, n'a même pas d'ordinateur. Il faut mettre fin à la dématérialisation des démarches administratives.

La SNCF veut supprimer les guichets des gares en 2020. J'ai entendu un vieux monsieur qui, recevant cette information, répondait à l'employé : "Nous ne pourrons donc plus prendre le train à partir de 2020". Égalité ?

Les campagnes sont les parents pauvres de la France : fermeture des commerces, suppression des moyens de transport, fermeture des gares, des centres des impôts, les gendarmeries, manque de médecins.

Il faut privilégier les services publics et cesser de les penser en termes de rentabilité. Même remarque pour les hôpitaux et maisons de retraite : on manque de personnel.

Il y a des personnes âgées très isolées dans les campagnes, par exemple des veuves qui n'ont jamais passé le permis de conduire ou qui sont trop âgées. Elles vivent à des kilomètres des commerces. Le coût d'une maison de retraite est souvent trop élevé pour elles. Il faut se préoccuper de cette population. Il pourrait y avoir des assistants sociaux au chef-lieu de canton afin de rompre l'isolement de ces anciens.

Nos aînés doivent avoir une fin de vie digne, à domicile ou dans une maison de retraite. Il faut davantage de structures d'accueil. Il faut bien s'occuper des personnes souvent très âgées qui y résident, ne pas bâcler soins, toilettes... faute de temps, de personnel.

Il faut relier les campagnes aux villes, aux métropoles. Ex. : le Sud Saintonge : la gare de Clérac (fermée certes) existe toujours, la voie ferrée a été rénovée sur plusieurs kilomètres grâce aux travaux de la LGV. Il suffit de rénover quelques kms supplémentaires jusqu'à St-Mariens. La population sud-saintongaise pourrait alors se rendre facilement à Bordeaux pour prendre le TGV, travailler ou profiter des services de la métropole ; la gare de Cenon, au-dessus de l'avenue Thiers, permet de prendre le tramway conduisant au centre-ville ; on pourrait réduire les embouteillages, le stress au volant et le problème de stationnement dans Bordeaux.

La limitation de vitesse à 80 km/h : elle ne limite pas le risque d'accident. Si on veut respecter cette limitation, c'est le compteur du véhicule qu'il faut regarder sans arrêt au lieu de regarder la route : donc danger accru. De nouveaux habitants des zones rurales vont travailler en ville et circulent sur ces routes de campagne : comment doubler un camion quand la vitesse est limitée à 80 km/h ?

Créer sans cesse de vastes centres commerciaux et des parcs de loisirs est inadmissible : on supprime les meilleures terres arables, les espaces verts. On accélère la mort du petit commerce en centre-ville et la désertification des centres initiée par le coût exorbitant des loyers. Et comment faire vivre ces nouveaux centres commerciaux ? Les Français ont des problèmes pécuniaires, ils ne peuvent pas acheter toujours plus.

D'autre part, bétonnage et goudronnage empêchent l'infiltration des précipitations, le remplissage des nappes phréatiques. Ils provoquent ruissellement et catastrophes en cas de fortes pluies.

Cette civilisation de l'hyperconsommation est préjudiciable. Elle impacte l'environnement, les rapports sociaux (égocentrisme des individus). Il faut se préoccuper de l'avenir de la planète, restaurer une alimentation saine. Il faut cesser d'utiliser les herbicides et pesticides dangereux.

Les préoccupations écologiques doivent être prises au sérieux par le gouvernement. Notre environnement est en train de s'effondrer : il faut respecter nos engagements climatiques.

Il faut aussi respecter les animaux, même ceux qui sont destinés à l'alimentation ; ils nourrissent la population, ils méritent des conditions de vie et d'abattage dignes d'un pays qui se dit civilisé.

Une réforme du système éducatif ne se résume pas à une réforme des programmes et du baccalauréat. Il faut restaurer la discipline, l'autorité des enseignants et le respect envers tout le personnel, éducatif ou non.

Dans tous les domaines, les Français observent des privilèges, des inégalités ; donc ils s'indignent même s'ils ne sont pas personnellement touchés. Ex. : un inspecteur d'académie a une voiture de fonction avec chauffeur à sa disposition ; il réside dans la ville, préfecture, ne se déplace pas pour inspecter des professeurs, ce n'est pas sa fonction. L'IPR qui lui se déplace pour inspecter les professeurs doit utiliser son véhicule personnel ; le remboursement des frais peut prendre des mois dans certaines académies.

Il y a une tradition jacobine en France. Cependant, il y a dans le même temps un désengagement de l'État qui accable de charges diverses les communes de province sans leur donner les moyens nécessaires, au contraire. Pour les communes rurales les plus pauvres, les décisions prises par une élite qui méconnaît les problèmes locaux sont catastrophiques : ex. : suppression de la taxe professionnelle mal compensée pour les communes les plus pauvres. La suppression de la taxe d'habitation sera-t-elle compensée ?

Les cahiers de doléances de 1789 montrent que les Français aimaient Louis XVI et ne souhaitait pas la fin de la monarchie ; ils voulaient la fin des privilèges et des réformes. Comment en est-on arrivé à l'abolition de la monarchie en 1792... ?

Il y a une France d'en bas qui n'a pas enfilé de gilet jaune, qui réprovoque la violence hebdomadaire. Cette France-là qui a des difficultés respectera la démocratie, elle montrera son mécontentement grâce à son bulletin de vote.

Mme [Nom]

**3. Manuscrit (2 pages photocopées), 75 lignes, 515 mots (homme)**

Contribution au débat national ([Prénom Nom])

Le 20/02/2019

Je constate au travers de mon métier de pisciculteur d'étang, activité par essence tournée vers la gestion extensive de milieux aquatiques, l'inadéquation réglementaire des décisions et globalement du système exercé par les services de l'État (DDTM) sur ce secteur d'activité, plus généralement sur la ressource en eau.

Cette gestion verticale s'avère déconnectée des problématiques de terrain et des acteurs du secteur, aboutissant au final à l'appauvrissement de la ressource en zones humides et par là même un déficit en termes de qualité des milieux aquatiques (par désertion et abandon...), pourtant garants d'une énorme richesse de biodiversité !

Ces milieux bien gérés ont par ailleurs une forte capacité d'absorption du CO<sub>2</sub> (sans parler de la lutte anti-incendie...).

Les exigences administratives souvent excessives, longues et fastidieuses (...) aboutissent à l'abandon de la gestion raisonnée de nombreux plans d'eau et figent les initiatives allant vers l'évolution de qualité de ces milieux et par là même l'évolution de la croissance des quelques acteurs de ce secteur.

Pourquoi ne pas promouvoir une gestion raisonnée et constructive de ces milieux par des mesures incitatives telles que la certification PEFC existant dans le milieu forestier ? De plus les services d'État ne peuvent-ils pas travailler de concert avec les acteurs de terrain ?

Prises de décision unilatérales non suffisamment renseignées (...) en termes de protection d'espèces, souvent issus de groupes de pression absents du terrain au long cours.

Ceci aboutit pour partie à des aberrations sur le terrain, tant financières qu'écologiques (exemple de l'invasion du cormoran dans nos campagnes, menant à un appauvrissement accéléré de la biodiversité des milieux aquatiques, et mise en péril des activités liées au secteur du poisson et de la pêche car perte pouvant atteindre plus de 50 % dans certains étangs...).

Milieu agricole

- Anormalité de la pression fiscale indirecte telle la taxe ADAR sur le CA des exploitants (donc déconnectée d'un quelconque bénéfice !...) qui s'ajoute à la TVA produite, autres impôts courants et charges forcées liées notamment aux divers impératifs réglementaires (ex. : animaux, contrôle technique de pollution annuel / utilitaires...).
- Non-distinction par la MSA des bénéfices professionnels d'une entreprise à statut individuel et du revenu individuel, ce qui ampute les capacités d'évolution de l'entité et qui, par ailleurs, empêche l'obtention de la prime d'activité !... (De cette façon, en travaillant toute l'année, je vis "sous le seul de pauvreté").
- Problématique des déclarations administratives multiples à des dates différentes pour divers destinataires, ce qui entraîne une complexité de gestion et des sources d'erreur en plus de la perte de temps... Ex. : déclaration de TVA le 5<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois après clôture ; déclaration fiscale en mai ;

déclaration revenus MSA (annuels) avant août ; déclaration trimestrielle de ressources MSA (attribution RSA "activité")...

Nouveau contrôle technique prévu : confiscatoire vis-à-vis des anciens véhicules qui ne peuvent pas financièrement être remplacés par des véhicules récents, en particulier dans le cadre de véhicules spécifiques professionnels : mise en péril de nombreuses petites structures (+ mesure inadéquate en campagne où l'on ne peut pas forcément avoir plusieurs véhicules récents pour les différents membres de famille...).

---

**4. Manuscrit (2 pages), 28 lignes, 262 mots (homme)**

Le 19-02-2019

Lettre, doléances à Monsieur Macron.

Doléances n° 1 - Nous sommes le pays le plus imposé et le plus endetté au niveau des petits et moyens contribuables. En cause : les dépenses faramineuses de l'Élysée :

- Transformation de nos châteaux en hôtels de grand luxe. Or ces châteaux sont le patrimoine de tous et non d'un seul.
- Réceptions somptueuses de milliardaires de la planète et de nombreux riches Français.
- Voyages dans le monde entier du président et de sa suite. Qui a payé son écot ? ... Nous, les contribuables.

Des gens n'ont pas assez pour finir les fins de mois, beaucoup cet hiver ont fermé leur radiateur électrique sans voir pour autant diminuer leur facture d'électricité en raison des surtaxes.

Or on sait que le général de Gaulle avait fait poser un compteur pour ses appartements de l'Élysée. De même payait-il le rôti quand il invitait sa famille pour déjeuner.

Doléances n° 2 -

Comment réduire les dettes de la France ?

- Pas en supprimant l'ISF qui ne profitait qu'aux plus riches dont on attend toujours le "ruissellement" des gains qu'ils n'ont plus à verser au Trésor et qui manquent terriblement aux vrais pauvres qui étaient soutenus par les œuvres caritatives via les dons des classes moyennes et petits retraités.
- Pas en réduisant le personnel des hôpitaux, des écoles, des services publics.
- Mais en diminuant les très hauts salaires pour augmenter les très petits salaires de ceux qui travaillent.
- En diminuant les folles dépenses des festins et des déplacements.
- Laisser des taxes aux petites communes (taxe d'habitation, taxe professionnelle par exemple)

[Initiales] MIRH

[FIN]